



GREVE LE 20 OCTOBRE

Initiatives Bretagne, Corse, Centre..

La CGT a toujours lutté contre la fusion qui engendre la suppression du service public de l'emploi et le démantèlement du régime d'assurance chômage, néfaste aux collègues et aux usagers. C'est d'ailleurs, entre autres coups bas, l'idée même du droit à l'indemnisation qui est remis en cause avec la fusion. Aujourd'hui, la CGT Pôle emploi affirme que les droits des collègues ne sont pas morts avec l'« avènement » forcé de Pôle Emploi !

Que nous soyons agent public ou privé, cela ne change rien au traitement qu'inflige la direction à chacun d'entre nous, employé, technicien, maîtrise ou cadre, nous sommes tous soumis à la politique de destruction en cours que la CGT dénonce depuis longtemps

Il est clair que le mensonge règne en maître dans Pole Emploi. De fait, la fusion entraîne une déqualification supplémentaire par la suppression des deux missions existantes au sein de nos ex institutions. Sous couvert de nous inculquer « le métier de l'autre », la direction est en train d'attaquer nos qualifications et de supprimer nos métiers en mettant en place une nouvelle fonction dont le but essentiel est d'accroître le contrôle envers les DE et les agents. L'entretien unique prépare l'externalisation à grande échelle.

L'entretien unique c'est après le conseiller référent, un nouveau processus de notre déqualification et un passage pour nous conduire à l'abandon de nos missions. En soi le conseiller référent est déjà une aberration car « *acquérir les bases de l'indemnisation* » ou « évaluer la distance à l'emploi » en 3 ou 5 jours n'est pas possible. Cette étape conduite par la direction permettra de concrétiser la fusion au niveau des missions en les remplaçant par une normalisation de l'ensemble des « procédures » envers les DE réalisées par un agent du privé comme du public. Alors que nous n'en aurons pas les moyens, nous devrions dès demain répondre à l'intégralité des demandes du DE ! Comment en un tour de main, s'approprier les qualifications des uns et des autres qui nécessitent du temps de formation et des années de pratique, pour aboutir à un pseudo « métier unique » ?...

Nous ne pouvons pas mener de front deux métiers tellement différents et complexes. La polyvalence demandée est le contraire de la qualification. Le directeur général avait promis que nous conserverions nos métiers, alors pourquoi renoncer à cette perspective ? Cela nous met en danger professionnel puisque nous ne pourrions répondre à tout ! De ce fait découlera automatiquement une fragilité supplémentaire pour nous tous qui pourrait avoir de graves répercussions sur notre santé physique et morale. De plus de nouvelles situations d'agressivité seront générées puisque l'utilisateur n'aura pu obtenir de réponse.

Ce que nous aurons tous à faire c'est « ventiler » les DE vers les différents prestataires (le dernier appel d'offre démontre bien la volonté de pousser encore plus loin l'externalisation), rapidement vérifier le montant de l'indemnisation informatisée et surtout : contrôler et non simplement vérifier les papiers d'identité, mettre en place de manière rigoureuse l'Offre Raisonnable d'Emploi (ORE) puis procéder aux diverses sanctions prévues par celle-ci si elle n'est pas acceptée par le DE. En effet, la direction se plaint que l'ORE n'est pas aujourd'hui assez mise en musique.

De quelle musique s'agit-il ? Du bruit des bottes de Pôle Emploi contre les DE ? Rien ne peut justifier une radiation sanction qui conduit à affamer, à exclure de son logement un DE. Rien ne peut justifier qu'au nom de la vérification des papiers et de leurs dates de péremption nous nous transformions en auxiliaires de police, en faisant des photocopies pour en cas de doute les transmettre aux préfectures. Il est clairement écrit sur le site service public.fr que les seules autorités habilitées à contrôler les papiers sont la douane, la gendarmerie et la police ; sur le site du ministère de l'intérieur il est mentionné que sur le territoire français une carte d'identité en cours de validité n'est pas obligatoire. La CGT travaille sur ce dossier avec la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP et le GISTI (groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés) sur cette question, puisque nous pensons que la Direction nous demande de pratiquer la délation et d'outre passer nos fonctions.

Nous sommes en droit de refuser ce changement de missions auquel la CGT s'est toujours opposée et qui préfigure un nouveau métier : « flic des chômeurs » dans la logique ambiante du « tout sécuritaire ».

Comment inverser cette donne ? En se battant côte à côte et pied à pied pour que les droits du public et du privé soient non seulement préservés mais améliorés. Cette solution est toujours possible à partir du moment où une majorité de collègues issus du public garde le statut de 2003.

Le Directeur Général sait fort bien que la fusion, telle qu'elle est engagée, est inapplicable dans une institution, où les collègues du public n'opteraient pas majoritairement pour la nouvelle Convention Collective Nationale (CCN). On voit bien les difficultés que cela génère aujourd'hui ! Il est ingérable pour une direction que « cohabitent » dans une même institution des collègues ayant des droits différents.

C'est pour cela qu'elle met tout en œuvre pour que les collègues des deux «ex institutions» soient en rivalité ; diviser pour mieux régner est le maître mot. Les formations ne sont pas offertes dans les mêmes conditions, le droit d'option ne sera possible que pour une partie des agents, des différences de salaire existent selon les situations individuelles, tout comme des différences d'horaires de travail, etc. Nous avons donc tous beaucoup à y perdre si nous rentrons dans un conflit d'intérêts entre agents.

Par contre, il est certain que la direction tente de bafouer les règles pour chacun d'entre nous. Les droits issus de la CCN et du statut public sont sans arrêt remis en cause et ce n'est que par l'intervention sans relâche des collègues en lien avec la CGT que nous pouvons les rétablir.

Si la volonté politique de Pôle Emploi était réelle de « prendre le meilleur des deux », – ce à quoi la CGT Pôle Emploi n'a jamais pu croire – pourquoi renégocier une nouvelle CCN ? Pourquoi ne pas mettre le texte actuel sur la table et y inclure les dispositions intéressantes du statut public, en termes d'avancement d'échelon à l'ancienneté (tous les deux ou trois ans selon le positionnement dans la grille), de mobilité, de droit disciplinaire et autres ?

Il est clair que la nouvelle CCN est à la baisse, et que les avantages salariaux ne seront pas inscrits dans la nouvelle version de manière définitive. Tous les droits et avantages qui existent aujourd'hui dans la CCN du RAC ne seront pas repris dans la future CCN.!

En conséquence, il est primordial d'être vigilant sur les arguments des bonimenteurs et la proposition de droit d'option dont la direction commence à faire propagande. Tous les calculs que la Dg propose sont en brut et ne peuvent être appliqués de manière systématique pour chacun d'entre nous. Plusieurs collègues ont fait leur compte et sont loin, très loin à l'arrivée des sommes annoncées par la direction...

Et pendant que la direction fait une propagande mensongère, la situation est de plus en plus catastrophique tant sur les conditions de travail que sur le service rendu aux usagers. Les dispositions prises ou envisagées (inscription Internet, SMP téléphonique, PST/ATT, GOA, formation conseiller personnel...) non seulement ne garantissent aucune amélioration mais préparent de nouvelles dégradations.

La CGT s'oppose à une nouvelle dévalorisation de nos missions qui a des conséquences sur notre quotidien professionnel et sur le service que nous rendons aux usagers. Les uns et les autres, depuis la création de Pôle Emploi, nous sommes de plus en plus confrontés à des situations intolérables. Nous avons à notre portée des moyens de résister !

Il est indéniable que la loi sur la fusion est votée, ce n'est pas pour autant qu'elle doit s'appliquer telle qu'elle a été conçue. Nous devons combattre la commande politique qui dénature nos missions, conditionne l'organisation du travail et multiplie les attaques contre les personnels en s'en prenant à leurs droits collectifs et individuels.

**CONTRE L'ENTRETIEN UNIQUE,
EMBLEME DE LA DEGRADATION SUPPLEMENTAIRE
DE NOS MISSIONS ET DE L'EXERCICE DE NOS METIERS.
TOUS EN GREVE LE 20 OCTOBRE**